Est-ce que la politique sur l'alimentation du nourrisson concerne uniquement l'allaitement?

NON, cette politique vise à soutenir toutes les femmes et leur bébé, qu'elles choisissent ou non d'allaiter.

Toutes les familles :

- Doivent profiter des bienfaits du contact peau à peau avec leur bébé.
- Bénéficieront d'un enseignement utile pour apprendre à bien connaître leur bébé.
- Recevront de l'information pour les aider à prendre une décision éclairée quant au mode d'alimentation de leur bébé.
- Recevront au moment opportun une information juste sur la façon sécuritaire d'utiliser et de conserver le substitut du lait maternel si elles choisissent ce mode d'alimentation pour leur bébé.



Comment se conformer à la politique sur l'alimentation du nourrisson

- ✓ Passer en revue les dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel de l'OMS.
- Durant la séance d'orientation des nouveaux employés, veiller à ce que la politique sur l'alimentation du nourrisson soit portée à leur connaissance.
- ✓ Veiller à ce que les employés soient conscients de l'incidence de leur attitude et de leur comportement auprès des familles.
- ✓ Veiller à ce que tous les employés instaurent un climat « ami des bébés » auprès de leurs clients et de leurs collègues.
- ✓ Veiller à ranger hors de la vue les substituts du lait maternel.
- Proscrire l'affichage ou l'exposition de matériel de promotion fournis par des fabricants ou des distributeurs de substituts du lait maternel.
- ✓ Interdire la distribution d'échantillons, de bouteilles ou de matériel de commercialisation de substituts du lait maternel.
- ✓ Refuser tout cadeau, document ou argent de la part de fabricants ou de distributeurs pour faire connaître leurs produits de remplacement du lait maternel.

Santé Î.-P.-É. Un système de santé unique

POLITIQUE SUR L'ALIMENTATION DU NOURRISSON



Information destinée au personnel, aux médecins et aux bénévoles de Santé Î.-P.-É.



Promotion, soutien et protection de L'ALLAITEMENT

Le saviez-vous?

Le 1^{er} septembre 2016, Santé Î.-P.-É. a approuvé une politique sur l'alimentation du nourrisson qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative des amis des bébés.

Cette initiative mondiale vise à améliorer les services de santé afin de permettre aux parents de prendre une décision éclairée quant au mode d'alimentation de leur nourrisson et de soutenir l'allaitement.

Il est essentiel de mettre en place une politique ferme visant la promotion et la protection de l'allaitement si l'on veut soutenir les familles dans les établissements hospitaliers et communautaires.

L'allaitement est non seulement important pour la santé de la mère et du nourrisson, mais il est également bénéfique pour notre collectivité.

Tous les services de Santé Î.-P.-É. sont tenus de respecter la politique sur l'alimentation du nourrisson.

Cette politique vise l'instauration d'une culture favorable à l'allaitement et au respect du droit des femmes à allaiter dans des lieux publics sans avoir à subir de discrimination ou de harcèlement.

Pour consulter la politique : www.healthpei.ca/src/policiesandlegislation



Avantages d'un milieu « ami des bébés »

Voici des faits observés au sein des services de santé qui ont adopté les pratiques associées à l'Initiative des amis des bébés.

- Immédiatement après la naissance, les parents se retrouvent en contact peau à peau avec leur bébé pendant au moins une heure.
- Les parents et leur bébé sont ensemble le plus souvent possible durant la durée du séjour à l'hôpital.
- Il y a une hausse des taux d'initiation, d'exclusivité et de durée de l'allaitement.
- Il y a une diminution du taux d'utilisation des substituts du lait maternel et une réduction des coûts pour les familles et les établissements.
- Il y a une hausse du taux de satisfaction des patientes.
- Les visites chez le médecin et les hospitalisations sont moins fréquentes chez les bébés allaités, ce qui se traduit par une réduction du coût des soins de santé.
- L'allaitement est écologique et durable.

www.breastfeedingcanada.ca

Comment devenir un établissement « ami des bébés »

S'informer.

Offrir aux mères un milieu favorable à l'allaitement.

Afficher des enseignes ou des symboles indiquant que l'allaitement est encouragé.

Faire en sorte que la politique de Santé Î.-P.-É. sur l'alimentation du nourrisson soit portée à la connaissance de tous les employés.

Veiller à ce que tous les employés aient reçu la formation exigée sur le soutien à l'allaitement en fonction du rôle qu'ils ont à jouer.

Respecter le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

www.who.int/nutrition/publications/code_ french.pdf

